

Les thérapies ésotériques préoccupent les Romands

MERCREDI 19 MAI 2004

[Sarah Scholl](#) [1] [Suivez ses écrits](#) [2]

CROYANCES - Le Centre intercantonal d'information sur les croyances a répondu depuis sa création à près de 700 demandes sur des mouvements religieux ou ésotériques.

Le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) vient de boucler son deuxième rapport annuel. Face à un avenir financièrement incertain, ses responsables réaffirment l'utilité de leur travail d'enquête sur les mouvements spirituels, religieux ou ésotériques. Un domaine que Nathalie Narbel, directrice du CIC, qualifie de «marché florissant, dont l'offre est en expansion». Elle maintient une politique d'objectivité et de rigueur scientifique, dans un contexte où «l'information est indispensable».

En deux ans, le CIC, basé à Genève, a reçu quelque 660 demandes. Pour 2003, ce sont 365 réponses qui ont été données à des questions émanant pour deux tiers des milieux professionnels, particulièrement des services cantonaux et communaux. Les questions les plus fréquentes (30%) concernent des croyances et des mouvements de type thérapeutique, certains d'entre eux étant remboursés par les assurances maladies complémentaires. Au vu de l'importance croissante de cette problématique, le CIC organisera un colloque sur le sujet en octobre prochain. Les mouvements chrétiens, notamment évangéliques, et les mouvements orientaux suscitent aussi beaucoup d'interrogations, respectivement 21% et 8% des demandes.

En retour, le CIC dit vouloir donner une information «neutre et indépendante». Les réponses –fournies gratuitement– se présentent sous la forme de petits rapports de cinq à dix pages. Elles font la synthèse de différentes sources: ce que le mouvement religieux dit de lui-même et ce qu'en disent la littérature scientifique, les médias généralistes, ainsi que les différents groupements de lutte contre les sectes, les autorités publiques et les instances judiciaires.

La mission s'avère délicate: «Nous devons respecter la liberté de croyance garantie par la Constitution suisse, tout en exerçant notre mandat de prévention», explique Nathalie Narbel. Ce n'est pas au CIC de poser des jugements moraux, ni de dire ce qui est juste ou faux, affirme sa responsable. Les réponses contiennent donc rarement de conclusions: «Nous laissons au lecteur la liberté de se déterminer.» Le but déclaré du CIC est de permettre aux demandeurs de développer leur esprit critique.

Au dire de ses responsables, le CIC a trouvé en 2003 son rythme de fonctionnement. Une convention de collaboration avec l'Observatoire des religions en Suisse (ORS, basé à Lausanne), qui mène des recherches universitaires, a été signée. Le CIC envisage aussi d'étoffer son offre en matière d'information générale et pédagogique.

QUEL AVENIR?

Fondation de droit privé créée en janvier 2002, le CIC s'est ouvert au public cinq mois plus tard, en mai 2002. Sa création fait suite à la publication à Genève de l'audit sur les dérives sectaire (1997), un document commandé par l'Exécutif cantonal après le drame de l'Ordre du temple solaire. La période d'évaluation du CIC, fixée à trois ans, s'achèvera à la fin de cette année. Que va-t-il se passer ensuite? «Nous n'en savons rien», déplore François Bellanger, président du Conseil de fondation du CIC. Il affirme toutefois avec force que «le centre a une raison d'être, il répond à un besoin du public». Le Département de l'instruction publique genevois confirme que rien n'a encore été décidé quant à la subvention du CIC pour 2005.

Le budget de la fondation est de 260000 francs, dont 200000 proviennent du canton de Genève, qui a été le promoteur initial du projet, 40000 francs du canton de Vaud, 10000 du Valais et 10000 du Tessin.

[Région\(523\)](#) [3] [Sarah scholl\(99\)](#) [4]